



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 14 décembre 2020

# NOUVEL EPISODE DE GRANDES MAREES

Un nouvel épisode de grandes marées impactera Mayotte du lundi 14 décembre au vendredi 18 décembre 2020 inclus, avec un pic attendu le mardi 15 décembre 2020 à 04h13 du matin.

Les maires concernés et les services de l'État ont été sensibilisés à cette situation.

Ainsi, les marées suivantes, intégrant le phénomène de subsidence, sont attendues :

- > **Mardi 15 décembre 2020 :**
  - une marée de 4m28 à 4h13,
- > **Mercredi 16 décembre 2020 :**
  - une marée de 4m26 à 4h56
- > **Jeudi 17 décembre 2020 :**
  - une marée de 4m16 à 5h38,
- > **Vendredi 18 décembre 2020 :**
  - une marée de 3m99 à 6h20,

Certains niveaux de marée indiqués peuvent engendrer des perturbations du trafic des barges, les usagers sont invités à se rapprocher du STM (service de transport maritime) pour de plus amples informations.

La préfecture rappelle que d'éventuelles dégradation des conditions météorologiques sont susceptibles d'accentuer l'impact du phénomène et d'entraîner une détérioration des conditions de navigation ou de circulation en bord de mer. À ce stade, il ne devrait pas y avoir de déviations.

### Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



D'ores et déjà la préfecture invite la population à respecter les consignes de sécurité suivantes en cas de grandes marées :

- **Tenez-vous au courant du niveau des marées et de l'évolution de la situation météorologique.**
- **Limitez vos déplacements en bord de mer et circulez avec précaution en limitant votre vitesse et en respectant les consignes des forces de l'ordre et des services gestionnaires des routes.**
- **Ne vous engagez pas sur une route fermée à la circulation.**
- **Sur le littoral ou sur les plages surveillez attentivement les enfants.**
- **Si vous habitez en bord de mer :**

1. **protégez vos biens face à la montée des eaux (installer des batards d'eau, relever les mobiliers),**
2. **coupez l'électricité, l'eau et fermez les bouteilles de gaz,**
3. **préparer votre kit d'urgence (médicaments, vêtements, alimentation, etc.),**
4. **si nécessaire, évacuez vos habitations et gagnez les lieux d'accueil prévus par votre mairie.**

- **Écoutez les consignes de sécurité.**

#### **Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976